### **NOUVELLE INSTALLATION POINTE-AUX-TREMBLES**

Changements à venir à :

## L'INSTALLATION POINTE-AUX-TREMBLES

L'employeur nous a annoncé la création d'une nouvelle installation dans l'Est de la Ville et celle-ci deviendra la nouvelle installation de Pointe-aux-Trembles. En lien avec ce gros changement, l'employeur modifiera la structure de plusieurs installations dans l'Est de la Ville.

Nous ne sommes pas en mesure de savoir le nombre final d'affectations qui seront transférées puisque tout dépendra du résultat des différentes réorganisations en cours.

### VOICI L'INFORMATION GÉNÉRALE DES CHANGEMENTS OPÉRÉS PAR POSTES CANADA:

- L'installation Pointe-aux-Trembles comprend actuellement les RTA suivants : H1A, H1B et H1C.
- L'employeur <u>transférera</u>, au terme de la réorganisation, la totalité des <u>RTA de l'actuelle installation</u> <u>Pointe-aux-Trembles vers la nouvelle installation de Pointe-aux-Trembles.</u>
- La nouvelle installation sera entièrement motorisée et séquencée.

#### **VOICI L'INFORMATION SUR LA MISE AU CHOIX:**

Les titulaires d'**affectations permanentes** de l'actuelle installation Pointe-aux-Trembles quitteront complètement l'installation.



# Qu'est-ce qu'une affectation permanente?

Il faut détenir une affectation dans l'installation de Pointe-aux-Trembles avant le 13 septembre 2021.

### Si vous ne détenez pas une affectation permanente :

Vous ne ferez pas partie de la signature générale des affectations. Suivant le présent exercice, vous resterez en affectation temporaire et vous demeurerez soumis au processus régulier de concours pour postuler à une affectation sans avoir de priorité particulière.

### Si vous détenez une affectation permanente :

✓ Vous serez transféré vers la nouvelle installation de Point-aux-Trembles où vous aurez un choix des affectations disponibles en fonction de votre ancienneté. Les listes d'ancienneté des installations de l'actuel Point-aux-Trembles, de l'actuel Anjou, de Montréal-Nord et de Marseille (unité 1) seront combinées.

### Si vous êtes commis:

Puisque les transferts dépendent du nombre d'affectations des facteurs et factrices déplacé(e)s, il nous est actuellement impossible de connaître le nombre d'affectations des commis qui seront transférés. Nous vous informerons dès que nous aurons un portrait global.

Pour faciliter votre choix d'affectation, l'employeur s'est engagé à vous offrir les outils nécessaires ainsi que différentes ressources pour vous aider.

D'autres communications suivront.

Alain Robitaille